



## AVIS PUBLIC

**Avis public** est donné par la soussignée, directrice générale et greffière que lors de la séance régulière du conseil de la Ville de Danville tenu le 14 février 2022, les règlements suivants ont été adopté :

2022-01 Règlement délégation pouvoir autoriser dépenses et conclure contrats

2022-02 Règlement sur la gestion contractuelle

2022-03 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la ville durant les heures d'ouverture.

Donné à Danville, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA  
Directrice générale et greffière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Je, soussignée, Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière de la Ville de Danville, certifie que le présent avis public a été affiché aux deux endroits habituels soit sur le panneau d'affichage de la Ville de Danville sis au 150, rue Water à Danville et sur le site internet de la Ville de Danville, le tout conformément aux prescriptions du règlement 194-2018 portant sur les modalités de publications des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 21 février 2022.

La directrice générale et greffière

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA